
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Sarre tenue le 3 août 2021, à 19 h, au théâtre Lilianne-Perrault.

SONT PRÉSENTS :

Maire	Yves Dubé
Conseillers	Louis Côté
	Steve Fontaine
	Richard Mailloux
	Renée Thiboutot
	Réjean Fournier

ABSENCE (S) :

Sébastien Bélisle

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Directeur général	Denis Bédard
Greffière adjointe	Sylvie Lafleur

Bonsoir à tous et merci d'être parmi nous,

Retour en présentiel

Avant de débiter la séance, permettez-moi de souligner le fait que c'est fort agréable d'être de retour en présentiel avec vous chers citoyens ainsi qu'avec mes collègues. Rappelons que depuis janvier, les séances du conseil municipal ont eu lieu par visioconférence et diffusé en direct sur la page Facebook de la Ville de La Sarre, afin de respecter les recommandations de la santé publique. Nous travaillons actuellement afin que cet automne, les séances du conseil soient diffusées en direct afin de répondre à une forte demande citoyenne.

Abattage des arbres

Comme vous avez pu le remarquer, nous avons dû procéder à l'abattage d'arbres en façade de l'hôtel de ville. Cette opération était nécessaire afin de s'assurer de la sécurité de nos citoyens en plus de protéger nos infrastructures à proximité, considérant qu'il y avait certaines sections très fragiles. Sachez qu'il est prévu d'effectuer un aménagement paysager afin d'atténuer la coupe de ses arbres tout en mettant en valeur notre belle hôtel de ville revampé.

Afficheur électronique

Comme vous le savez, depuis 2011, la Ville de La Sarre s'est dotée d'un panneau d'affichage électronique qui fait partie intégrante du centre-ville, à l'angle de la 5^e Avenue Est et de la rue Principale. Cet outil, d'abord utilisé pour diffuser des informations sur les services et les activités de notre organisation, a été mis à la disposition des organismes à but non lucratif, et ce, gratuitement.

Depuis quelque temps, plusieurs bris sont survenus causant des coûts supplémentaires et des arrêts temporaires des messages diffusés. Et comme la technologie se développe rapidement, l'afficheur est devenu désuet et a atteint sa durée de vie utile.

Ainsi, comme précisé lors de la dernière séance de juin, nous avons accepté l'offre de BAHO MÉDIA, entreprise qui offre un concept de publicité extérieur sur écrans numériques. Ainsi, au cours du mois d'août, nous procéderons à la désinstallation de notre afficheur actuel pour accueillir le nouvel écran de BAHO MÉDIA au même emplacement. Un nouveau fonctionnement sera alors en vigueur et tous les affichages de nos services et nos activités seront envoyés à l'entreprise pour la diffusion.

Ainsi, la Ville de La Sarre n'offrira plus le service de diffusion de messages sur l'afficheur électronique aux organismes à but non lucratif. Cependant, ces derniers bénéficieront d'un prix spécial avec

l'entreprise BAHO MÉDIA pour la publication de vos messages. Nous invitons les organismes à prendre contact directement avec eux.

Activités estivales

Dans un autre ordre d'idée, grâce à votre respect des mesures sanitaires, nous pouvons profiter des activités estivales offertes sur notre territoire.

D'ailleurs, l'équipe de la culture, du patrimoine et du tourisme poursuit leurs efforts afin de vous offrir de belles activités gratuites tout au long de l'été :

- Jusqu'au 31 août 2021, le Centre d'art de La Sarre présente la 3^e édition de la Triennale en métiers d'art, intitulée L'éloge du fil.
- Dans le cadre de cet événement, la Ville de La Sarre collabore à la création d'une courtepointe collective qui sera exposée à la fin de l'été.
- Les spectacles extérieurs se poursuivent. Deux représentations de la tournée au pays des pick-up sont prévues les 4 et 18 août prochain.

Je vous rappelle que les ventes de garage sont autorisées sur le territoire de La Sarre. Toutefois, vous devez faire une demande de permis, même s'il est gratuit. Et respecter les consignes de la santé publique.

Semaine des encombrants

Comme le conseil municipal est à l'écoute des besoins des citoyens, il y aura bel et bien une cueillette des encombrants en 2021 pour le territoire de La Sarre. Elle aura lieu du mardi 7 au vendredi 10 septembre. Surveiller nos prochaines communications afin d'en savoir davantage.

Je vous souhaite à tous une belle continuité de votre été. Amusez-vous, et ce, en toute sécurité !
Bonne séance !

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 2021-193

Le maire, Yves Dubé, constatant le quorum, ouvre la séance à 19 h.

Il est proposé par Monsieur Richard Mailloux, appuyé par Monsieur Louis Côté et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2021

Résolution no 2021-194

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2021 ayant été préalablement transmis aux membres du conseil, il est proposé par Monsieur Réjean Fournier, appuyé par Madame Renée Thiboutot et résolu que le procès-verbal soit adopté tel que lu.

3. CORRESPONDANCE

3.1 Dépôt et approbation des recommandations du comité Reconnaissance et dons

Résolution no 2021-195

ATTENDU la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes adoptée par la Ville de La Sarre le 13 février 2018;

ATTENDU les recommandations du Comité d'analyse pour les demandes reçues;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'approuver les demandes suivantes :

- Le Passage de l'Aurore : Course/marche dans le sentier multifonctionnel, le 12 septembre 2021 de 13 h à 17 h, selon les recommandations de la Santé publique;

- Défi Vélo-pompier : Escorte motorisée à partir de la caserne jusqu'à la sortie de la ville, direction Rouyn-Noranda.

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

4.1 Demande de l'Office d'habitation Lac Abitibi concernant le logement social à La Sarre

Résolution no 2021-196

ATTENDU QUE l'Office d'habitation Lac-Abitibi a présenté au conseil de ville un projet de construction de logements sociaux pour un bâtiment de 24 unités destinées aux familles et personnes seules à faible et revenus modestes;

ATTENDU QUE cette clientèle peine à trouver des logements adaptés à leurs besoins;

ATTENDU QU'à l'instar de la région, le territoire de la ville La Sarre est affecté par la rareté des logements et une hausse des loyers;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 94.5 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, toute municipalité peut, dans l'application de tout programme visé à l'un des articles 3 et 3.11 (notamment le Programme AccèsLogis), accorder toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

ATTENDU QUE les besoins en logements sociaux de la ville de La Sarre justifient la réalisation du projet estimé à 8 millions de dollars;

ATTENDU QUE la contribution demandée à la Ville pour réaliser ce projet se détaille comme suit :

1. Don des terrains : lots 3 543 976, 3 543 977, 3 543 978, 3 543 979, 3 543 980 et 3 541 684;
2. Contribution en argent : 675 000 \$;
3. Crédit de taxes complet pour l'immeuble pour une période de 35 ans.

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE la présente résolution abroge et annule toutes autres résolutions adoptées antérieurement à l'égard de la contribution de la Ville au projet, à l'exception de la contribution de la ministre Thériault;

QUE le conseil de ville, dans le respect des lois qui le gouvernent, s'engage à verser la contribution demandée pour réaliser ce projet de construction de logements sociaux, et ce, selon les modalités et les montants mentionnés dans le préambule de la présente résolution et dans un protocole d'entente à intervenir entre la Ville et les autres partenaires dans ce projet;

QUE la Ville assumera 10 % du montant du supplément au loyer pour ce projet.

5. TRÉSORERIE

5.1 Autorisation de paiement de la liste des comptes à payer

Résolution no 2021-197

Il est proposé par Monsieur Steve Fontaine, appuyé par Monsieur Réjean Fournier et résolu que soit approuvée pour paiement la liste des comptes payés et à payer au 31 juillet 2021, au montant de 706 594,99 \$.

5.2 Dépôt de la liste des paiements et de la liste des salaires payés

La trésorière, Madame Valérie Schoeneich, dépose au conseil la liste des paiements et des salaires payés au montant de 583 822,95 \$.

6. COMMUNICATIONS ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 Nomination au poste d'agente de soutien administratif et service à la clientèle

Résolution no 2021-198

ATTENDU QUE le poste d'agente de soutien administratif et de service à la clientèle est vacant jusqu'au 30 septembre 2021;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

De procéder à la nomination de Madame Véronique Fortin à titre d'agente de soutien administratif et de service à la clientèle pour un projet pilote jusqu'au 30 septembre 2021.

6.2 Politique de reconnaissance des employés

Résolution no 2021-199

ATTENDU QUE la Ville souhaite que l'apport des employés soit reconnu et à ce que cette reconnaissance s'appuie sur sa mission, sa vision, ses valeurs et sa culture organisationnelle;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Monsieur Réjean Fournier;

D'adopter la politique de reconnaissance des employés.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dérogation mineure : 110, 12e Avenue Est

Résolution no 2021-200

ATTENDU QUE le propriétaire du 110, 12e Avenue Est désire obtenir une dérogation mineure pour les aspects suivants :

La marge arrière nord de la descente au sous-sol est inférieure à 25 % de la profondeur totale du lot, tel qu'exigé au Règlement de zonage;

ATTENDU QUE la maison a été construite en 1967, qu'elle bénéficie d'un droit acquis, mais que nous n'avons aucune information concernant la date de constructions de la descente au sous-sol;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Madame Renée Thiboutot, appuyée par Monsieur Richard Mailloux;

D'accepter cette demande de dérogation mineure.

7.2 Dérogation mineure : 530, rue du Côteau

Résolution no 2021-201

ATTENDU QUE le propriétaire du 530, rue du Côteau désire obtenir une dérogation mineure pour l'implantation d'une piscine hors terre située en partie en cours avant (latérale) ;

ATTENDU QUE la propriété est située à une intersection;

ATTENDU QUE la piscine n'est pas visible de la rue et que la haie de cèdres sera en permanence présente et entretenue;

ATTENDU QUE l'octroi de cette dérogation ne causera aucun inconvénient au voisinage;

ATTENDU QUE tous les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

ATTENDU la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme ;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Réjean Fournier, appuyée par Monsieur Louis Côté;

D'accepter cette demande de dérogation mineure pour la durée de vie de la piscine.

7.3 Demande de PIIA : 355, rue Principale

Résolution no 2021-202

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé à nouveau la demande du propriétaire de l'immeuble situé au 355, rue Principale pour rénovation de façade;

ATTENDU QUE le revêtement ne s'intègre pas bien visuellement aux couleurs de l'environnement bâti;

ATTENDU QU'il n'y a pas de matériaux nobles (brique, bois) dans la partie rénovée;

ATTENDU QUE tous les critères et objectifs du règlement sur les PIIA ne sont pas respectés;

ATTENDU QUE les travaux ont déjà été effectués malgré les recommandations du comité;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser cette demande;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

De refuser cette demande de permis de rénovation.

7.4 Demande d'enseigne dans le secteur PIIA : 316, rue Principale (Salon chez Rhéal)

Résolution no 2021-203

ATTENDU QUE le propriétaire du 316, rue Principale désire procéder à l'installation d'une enseigne;

ATTENDU QUE tous les critères et objectifs du règlement sur les PIIA sont respectés;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Richard Mailloux, appuyée par Monsieur Steve Fontaine;

D'accepter cette demande afin de permettre au demandeur d'obtenir un permis d'affichage pour son projet.

8. TRAVAUX PUBLICS

9. LOISIR, SPORT ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 Présentation d'un projet dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure

Résolution no 2021-204

ATTENDU les travaux importants de réfection à effectuer au terrain de balles;

ATTENDU les conditions du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

IL EST RÉSOLU, sur proposition de Monsieur Steve Fontaine, appuyée par Madame Renée Thiboutot;

Que la Ville de La Sarre autorise la présentation du projet « Réfection du terrain de balles » au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure;

Que soit confirmé l'engagement de la Ville La Sarre à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse de budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

Que la Ville de La Sarre désigne madame Cécile Poirier, directrice du loisir, du sport et de la vie communautaire comme personne autorisée à agir et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

10. CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

11. PRÉVENTION DES INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Janel Lecours demande ou la Ville en est rendue avec le contrat pour les matières résiduelles.

On l'informe que la ville n'a pas reçu de soumissionnaires et que celle-ci va présenter un nouveau plan et ensuite retourner en appel d'offres.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

La prochaine séance est prévue le 7 septembre à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Louis Côté appuyé par Monsieur Richard Mailloux de lever la séance à 19 h 30.

Yves Dubé
Maire

Sylvie Lafleur
Greffière adjointe